RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Département de la Seine-Saint-Denis

VILLE DE VILLEMOMBLE

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars, à quatorze heures et deux minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-huit mars deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. BLUTEAU Jean-Michel Maire de Villemomble.

En application de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et notamment son article 6 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire, la séance se tiendra sans public et sera retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; le port du masque est obligatoire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire ;

Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, Mme VERBEQUE Sandrine, M. PRINCE Patrick, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme LECOEUR Anne (à partir de 16 h 29), M. MAHMOUD Riad, M. MALLET Éric, M. GERBAUD Jean-Christophe, Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoints au Maire ;

Mme POLONI Françoise, Mme SERONDE Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, M. HADAD Hubert (jusqu'à 20 h 49), Mme LEFEBVRE Concetta, M. FITAMANT Alain, M. AVRAMOVIC Jovan, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, Mme LEFEVRE Laura, Mme POCHON Élisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. RICHARD Antoine, Conseillers Municipaux.

ABSENTS, REPRÉSENTÉS :

Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET, Adjoint au Maire ;
M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 20 h 50), Conseillère Municipale ;
Mme PAGÉGIE Claudine, Conseillère Municipale, par M. BLUTEAU, Maire ;
Mme GALEY Louise, Conseillère Municipale, par M. BIYOUKAR, Adjoint au Maire ;
M. LE MASSON Gilbert, Conseiller Municipal, par Mme LEFEVRE, Conseillère Municipale ;
M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE, Conseiller Municipal ;
M. KALANYAN Aram, Conseiller Municipal, par Mme BERGOUGNIOU, Conseillère Municipale.

Absente : Mme LECOEUR Anne, Adjointe au Maire (jusqu'à 16h28).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BIYOUKAR.

~~~~~~~~~~~~~~~~
~~~~~~~~~~~~~~~~

Conformément à l'article 29 du règlement intérieur du Conseil Municipal, les questions orales font l'objet d'un affichage sur les panneaux administratifs de la Commune.

Le compte rendu sommaire de la présente séance est consultable sur le site de la Ville (http://www.villemomble.fr/les-comptes-rendus-des-conseils-municipaux).

Questions orales

M. le MAIRE.- Nous passons maintenant à la séquence des questions orales. Je vous rappelle les règles du jeu : les questions sont énoncées par le Conseiller Municipal qui nous a adressé la question dans les temps, il se tient au texte qui a été transmis pour que la valeur de la réponse soit parfaite. À l'issue, un échange de deux minutes aura lieu et ce sera le groupe qui aura adressé la question qui pourra reprendre l'échange afin que le troisième groupe ne consomme pas le temps accordé.

M. MINETTO.- M. le Maire,

L'intérêt des habitants de la commune veut que la municipalité suive les dossiers, même lorsqu'ils ne sont pas directement de sa responsabilité.

Nous souhaiterions prendre ici un exemple : rue Marc Viéville, la SNCF a fait un remake de *Massacre à la tronçonneuse* sur ses talus. Ils ont déboisé (et d'ailleurs toujours pas nettoyé) une grande parcelle arborée. La Mairie, qui *a priori* en a été informée, n'a ni communiqué auprès des voisins ni visiblement appréhendé que l'ensemble de cette parcelle serait totalement rasé.

Résultat, certains riverains se plaignent maintenant du bruit du train qui était masqué par les arbres, de la destruction d'un site naturel mais aussi des rongeurs qui, chassés de cette zone, se retrouvent maintenant dans les habitations.

M. le Maire, vous nous avez vendu « *la préservation du Villemomble que nous aimons* ». Eh bien sachez que les Villemomblois aiment leurs espaces arborés. Quand bien même ils ne seraient pas accessibles au public, ils participent au bien-être de notre Ville.

Notre question est la suivante : qu'allez-vous mettre en place pour que pareille dégradation ne se reproduise pas ? Allez-vous dès demain saisir la SNCF pour qu'ils enlèvent les ordures laissées sur la parcelle (haut de rue Marc Viéville) mais aussi qu'ils replantent rapidement des feuillus à hautes tiges ?

M. le MAIRE.- Je cède la parole pour la réponse à M. Jean-Christophe GERBAUD.

M. GERBAUD.- Bonjour à tous,

Je reviens sur le terme « *a priori* », MM. MINETTO. La SNCF agit de sa propre initiative, puisqu'elle est propriétaire des terrains en question, et non la mairie. Elle nous a signalé *a posteriori,* et non *a priori*, être intervenue en urgence pour des risques imminents de chute d'arbre sur le réseau ferré et elle n'a pas jugé bon d'en informer la municipalité.

Je rappelle au passage qu'elle n'a besoin d'aucune autorisation préalable des services municipaux pour agir sur notre Commune étant une entreprise à statut particulier, le droit ferroviaire prévalant.

Constatant, comme chaque riverain l'étendue des travaux réalisés et l'absence de nettoyage sur la parcelle, même si elle demeure fermée au public, nous nous sommes rapprochés des services de la SNCF pour avoir des explications et étudier les possibilités de sécuriser les accès pour éviter les dépôts sauvages. Ceux-ci nous ont indiqué hier après-midi prendre conscience du problème (tant mieux). Nous sommes désormais en contact suivi avec le responsable des réclamations.

Nous avons naturellement demandé l'enlèvement dans les meilleurs délais des abats et ordures résidant sur place et nous suivons ce dossier attentivement pour le confort des habitants et l'image de notre Commune.

Enfin, nous avons demandé une meilleure coordination d'une manière générale sur les prochaines actions de la SNCF sur notre Commune de manière à pouvoir contester éventuellement le bien-fondé d'une action et d'informer la population.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de cette affaire. Les Villemomblois peuvent nous faire confiance pour défendre leur attachement à notre environnement, c'est un sujet que nous partageons tous.

M. le MAIRE.- Merci MM. GERBAUD, j'ouvre le débat pour deux minutes exactement.

M. MINETTO.- Un complément : ce n'est pas nouveau, de mémoire, l'abattage des arbres a commencé le 6 janvier. Nous sommes aujourd'hui le 25 mars, vous auriez donc pu, comme les riverains, vous en rendre compte depuis longtemps.

Il y a un vrai problème relationnel entre la Ville est les partenaires extérieurs. Peut-être n'était-ce pas l'habitude mais nous aimerions Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues que ce soit mis en place. Il est anormal que la SNCF intervienne sur le territoire de la Ville, quand bien même ce serait sur un terrain privé, et que vous n'en soyez pas informés. D'autres villes ont mis des choses en place pour éviter ce genre de choses. Deux possibilités existent :

- Certaines communes ont mis en place le fait que l'on ne peut pas abattre des grands arbres sans informer et sans discussion avec la mairie. C'est relativement simple à faire, surtout lorsque l'on a un Adjoint à la transition écologique.
- D'autres villes, dont je ne donnerai pas le nom, classent tous les talus en zone N. Ainsi, la SNCF et les autres intervenants doivent systématiquement venir en mairie pour expliquer les travaux.

Ce sont des pistes que vous avez à votre main.

M. CALMÉJANE.- Pour compléter le propos de M. MINETTO, d'autres dispositions peuvent être prises. On vous laisse réfléchir à tout cela. Nous signalons que cela ne concerne pas que la rue Marc Viéville puisqu'il en est de même le long de la voie du RER E, par exemple avenue de la Glacière ainsi que dans la continuité de la ligne à grande ceinture, par exemple du côté de la rue du Rond-Point en allant vers la rue de la Fosse aux Bergers.

Ce n'est donc pas un phénomène isolé, c'est l'ensemble des périmètres gérés par la SNCF ou Réseau Ferré de France selon les statuts qui a fait l'objet de ce défrichage extrêmement brutal.

M. le MAIRE.- Les deux minutes sont écoulées. Nouvelle question pour Mme POCHON.

Mme POCHON.- M. le Maire,

Lors du Conseil Municipal du 11 février 2021, nous vous avons demandé de revenir à une facturation du périscolaire à la présence et non pas au forfait. Vous avez refusé.

Nous ne pensions pas que votre refus visait aussi à supprimer la mesure « *Covid* » temporaire mise en place par la majorité Mage. Les familles Villemombloises ont vu sur leur facture dès janvier une hausse des tarifs sans même avoir été prévenues. Beaucoup nous ont indiqué qu'elles avaient appelé la mairie sans avoir de réponse.

Ce n'est d'ailleurs pas sans nous rappeler la mésaventure qu'ont subie les locataires de l'OPH avec un forfait eau qui a explosé !!! Toujours sans réponse lorsqu'ils interrogeaient l'OPH dont vous êtes Président.

De nombreuses voix se sont fait entendre, dont la nôtre. La colère a grondé à Villemomble et sur les réseaux. Et là, rétropédalage… Excuses d'élus sur les réseaux, puis retour temporaire de la facturation « *Covid* » pour un mois mais sans engagement pour la suite, et courrier envoyé aux habitants de l'OPH pour évoquer une erreur de facturation.

Ce rétropédalage devient habituel. On ne compte plus les bévues qui émaillent ces neuf premiers mois de mandat.

Qu'allez-vous mettre en mettre en place pour écouter vos conseillers d'opposition lorsqu'ils vous alertent d'un problème, répondre aux Villemomblois qui vous questionnent, et de façon générale veiller à plus de rigueur dans vos décisions et communications ?

M. le MAIRE.- C'est M. Serge ZARLOWSKI qui vous répond.

M. ZARLOWSKI.- Cette question d'actualité est importante pour notre majorité et nous vous remercions de nous donner l'occasion d'y répondre factuellement à l'ensemble d'ailleurs des contre-vérités. Je ne peux que déplorer les propos démagogiques, sans doute à des fins électoralistes.

Ces huit derniers mois, nous avons fait preuve de pragmatisme, de rigueur, d'organisation avant chaque décision sur des sujets ô combien délicats pour des familles démunies, encore plus dans un contexte sanitaire et économique fortement dégradé. Il ne s'agit pas de lancer des mesures sans connaître tous les éléments, ni même mesurer les impacts des décisions prises.

Je rappelle au passage que M. le Maire a lancé l'application exceptionnelle en effet d'une facturation à la présence sur la fin de l'année 2020 afin d'aider les familles à supporter le second confinement durant cette fin d'année difficile et, ainsi, soulager à l'approche de Noël.

Nous ne vous avons pas attendus sur ce sujet. Cette mesure exceptionnelle représente un coût très important pour la Collectivité et donc *de facto* pour les Villemomblois. Dès lors, il s'agit désormais de penser le basculement du forfait à la présence de manière durable car ce qui n'est pas payé au moment de la prestation est payé par les impôts et donc par les contribuables.

L'étude d'un changement de facturation est un engagement de campagne que nous tiendrons mais pas à n'importe quel prix et de n'importe quelle manière. Quatre éléments d'analyse sont essentiels avant une telle décision :

- une étude précise des pratiques de nos voisins, y compris concernant la facturation,
- le besoin réel des familles,
- une simplification administrative tant pour les familles que pour nos agents,
- une organisation des équipes et un aspect réglementaire avec de nouvelles règles de fréquentation.

En parallèle, nous avons interrogé l'ensemble des communes voisines et il en ressort deux points pour exemple :

- une facturation à la présence pour chacun des services, en dehors des études dirigées le plus souvent restées au forfait,
- des tarifs bien supérieurs à ceux appliqués actuellement pour les utilisateurs réguliers : un accueil du matin qui reviendrait actuellement à environ 1 € est facturé dans d'autres communes entre 3 € et 5 €.

La seconde étape va nous permettre de travailler sur l'évolution de nos outils informatiques. Ces derniers ayant été laissés à l'abandon par la précédente majorité qui n'a rien fait pour moderniser les outils et permettre une utilisation simple, une meilleure gestion et un gain économique.

Enfin et en concertation avec les familles, les fédérations de parents d'élèves, nous devons définir les besoins réels et les contraintes de délai d'inscription afin de garantir un niveau d'accueil reconnu par tous et apprécié particulièrement de nos enfants.

Je ne reviens pas sur vos allégations concernant l'OPH puisqu'il s'agit non pas d'une erreur de facturation mais de relevés de compteur de consommation d'eau incomplets sur des périodes données. En effet, suite aux règles sanitaires en vigueur, les agents de l'OPH n'ont pas pu effectuer eux-mêmes les relevés de compteur pour empêcher toute contamination au Covid-19.

En conclusion, contrairement à votre proposition, nous ne prendrons pas une décision rapide et sans étude ne correspondant pas à une utilisation ou à un besoin réel et générant enfin une précarité importante de nos agents contractuels qui découvriraient leur emploi du temps au dernier moment et en fonction de leur besoin.

M. le MAIRE.- Merci mon Cher Collègue, deux minutes d'échange ?

Mme POCHON.- D'abord, les élections sont effectivement passées. Je voudrais vous rappeler, MM. ZARLOWSKI, que des promesses ont été faites alors même que je constate qu'elles n'avaient peut-être pas été pensées et budgétées.

De la même façon qu'il a fallu 15 ans pour en arriver à faire une liaison études-centre de loisirs, nous ne désespérons pas que la forfaitisation des activités, que nous portons depuis longtemps et qui a déjà existé à Villemomble, puisse revenir. Des parents d'élèves discutent avec vous, la situation sociale et financière des familles est particulièrement à prendre en compte. Il est évident qu'il y a une histoire de coût mais mon choix ne va pas vers un million de policiers municipaux. *A contrario* je vous accorde totalement que le choix de la scolarisation et de l'aide aux familles pour la scolarisation est politique ; c'est que la différence se fait entre vous et nous.

Vous parlez également de l'OPH, de problème. En tout cas, des gens avaient relevé leur compteur et ont rencontré comme les autres le même problème. Il y a eu une erreur, on vous le dit, cela manque un peu de rigueur cela va venir. Nous pensions tomber sur des experts, nous découvrons que vous ferez comme tout le monde : vous apprenez et c'est tant mieux.

M. CALMÉJANE.- Pour compléter un peu, on passe du monde des promesses à la réalité. Comme d'habitude, dès que l'on touche des sujets un peu compliqués par rapport aux promesses à l'emporte-pièce faites pendant la campagne municipale l'année dernière, on s'aperçoit que beaucoup de choses ne seront pas mises en place, ou dans des délais extrêmement longs.

Ayant été mis en cause, nous n'avons pas souhaité le mettre en place face d'une part au surcoût, d'autre part au gâchis que cela peut générer.

M. le MAIRE.- Nous sommes arrivés aux deux minutes. Nous passons à la question suivante.

M. RICHARD.- Il y a maintenant 6 mois, au Conseil Municipal du 3 novembre 2020, nous vous avions interpellés sur la situation des associations à Villemomble : la question était « *que comptez-vous mettre en place pour aider concrètement et rapidement le monde associatif Villemomblois ?* ». Elle était restée sans réponse.

Aujourd'hui, la crise de la Covid est toujours là et nous voyons bien qu'une nouvelle impulsion est nécessaire, qu'il n'est pas possible de baisser la garde.

Fort heureusement, l'appareil solidaire associatif Villemomblois a permis parfois d'amortir le choc : collectes et redistributions de biens de première nécessité, aide à la parentalité, soutien scolaire, etc.

M. le Maire, nous souhaitons savoir ce que vous comptez actionner comme leviers pour soutenir ces associations qui prennent le risque de l'essoufflement sans le soutien de la puissance publique : aide financière renforcée, visibilité sur les supports de communication de la Ville, lien avec les conseils de quartier qui se mettent en place.

N'est-ce pas l'occasion d'inviter aux conseils de quartier les associations afin d'apporter leur expertise sur les besoins de la population, de faire travailler votre coordinatrice de la Politique de Ville sur le sujet ? Pouvez-vous nous lister clairement les actions déjà engagées pour aider les associations Villemombloises ?

M. le MAIRE.- Nous ambitionnons durant ce mandat de garantir un meilleur dialogue avec les associations Villemombloises pour dynamiser la vie sociale et économique de notre Commune. Cet engagement s'inscrit d'ailleurs dans notre projet. Cette volonté est d'autant plus présente que le contexte sanitaire nous oblige à suivre minutieusement la situation.

Dès notre arrivée aux responsabilités, nous avons entamé un échange avec les associations qui, à cette occasion, nous ont fait part de besoins immédiats (services, accessibilité, écoute). Cette démarche nous permet également de connaître la situation précise de ces associations et leurs activités concrètes.

Je pense par exemple à Villemomble Partage, association qui œuvre en faveur des plus démunis pour la distribution de biens de première nécessité et qui nous a sollicités pour améliorer le confort des bénéficiaires lors de ses actions de distribution de biens alimentaires. Un barnum a donc été installé pour protéger les usagers de la pluie lors des distributions. C'est désormais une casquette en dur qui permet de protéger chacun.

Je pense aussi à l'association Scouts & Guides de Villemomble pour leurs activités sociales importantes auprès de nos jeunes, et qui avait besoin d'éléments de notre part pour planifier son développement futur.

Ce climat de confiance, que nous instaurons progressivement au fur et à mesure que nous échangeons, aura pour vertu de renforcer l'action des associations sur le terrain et permettra à la Ville d'être un relais efficace des associations auprès des habitants.

La Ville soutient donc pleinement ses associations. Ces dernières auront toujours une oreille attentive concernant leurs besoins.

À l'occasion du prochain Conseil Municipal, le vote des subventions permettra de répondre aux besoins financiers des associations mais, comme je l'indiquais précédemment, ce besoin n'est bien sûr pas le seul.

Concernant votre questionnement sur le rôle des conseils de quartier, les conseillers de quartier pourront solliciter les associations pour des sujets précis. Comme j'entends leur offrir une liberté d'organisation, raison pour laquelle ce sont eux qui établissent actuellement la charte éthique et de fonctionnement et non pas les conseillers municipaux, il conviendra qu'ils se saisissent de cette opportunité ou non dans leurs travaux réguliers.

Échangeons pendant deux minutes ?

M. RICHARD.- Par rapport aux associations sportives et culturelles, êtes-vous toujours dans cette politique ? Avez-vous des informations supplémentaires par rapport à ces associations ?

M. le MAIRE.- Concernant les associations sportives et culturelles, je vous renvoie à la fin de notre Conseil où nous allons aborder les audits pour trois d'entre elles, qui sont éminemment importantes : VHB près de 500 licenciés, Villemomble Sports (je parle sous le contrôle des présidents, anciens présidents ou membres des sections) dépasse le chiffre de 4 500 licenciés, l'AACV 800 adhérents.

Pour trois grosses associations, nous avons effectivement une visibilité plus importante quant à leur travail et à leurs attentes. Bien entendu, nous continuerons à répondre présents pour celles-ci.

En revanche, vous avez peut-être relevé dans les décisions qui ont été prises que nous avons également conventionné avec de nouveaux acteurs. Je pense notamment à une association qui porte le noble art, la boxe. Nous sommes ouverts à toutes les nouvelles initiatives. Au travers de mes Adjoints, Mme HECK et M.. BIYOUKAR, et de mon expérience passée, ce sont des domaines auxquels nous sommes particulièrement attachés et nous souhaitons que cela puisse se développer. Contrairement au passé, nous sommes ouverts à toute nouvelle initiative.

Quelqu'un veut-il ajouter quelque chose ? Il reste 10 secondes.

M. CALMÉJANE.- Nous verrons tout à l'heure à l'occasion du point sur l'audit les informations que vous nous apporterez puisque l'on n'a plus que 10 secondes.

M. le MAIRE.- Je cède maintenant la parole à Mme Françoise BERGOUGNIOU pour les questions du groupe UAV.

Mme BERGOUGNIOU.- M. le Maire,

À l'occasion du précédent Conseil, nous avions signalé les incohérences de votre organisation des conseils de quartiers.

Les premières réunions ont démontré que nous avions raison.

Les découpages des secteurs, qui manquent de cohérence, notamment le secteur Sud-Est, qui va de la limite de Rosny à l'ouest à Neuilly-sur-Marne à l'est.

De ce fait, huit mois après la délibération de leur création, les membres des conseils de quartiers n'ont pas encore commencé à travailler sur les vraies problématiques de leurs quartiers.

La charte n'est toujours pas finalisée et, contrairement à votre affirmation du 4 février, elle n'est pas présentée à notre Conseil de ce soir.

Peut-être au prochain Conseil !

Beaucoup de membres des conseils de quartiers commencent à se demander s'ils vont rester dans ces instances.

Ils se sont inscrits pour travailler pour leur quartier, pas pour rédiger des documents administratifs.

M. le Maire, alors que vous avez retiré du budget le crédit de 200 000 € du budget participatif de l'ancienne municipalité, montant qui permettait rapidement aux habitants de faire des propositions concrètes pour leur secteur.

Aucun crédit n'étant inscrit au BP 2021 pour les projets des conseils de quartiers, comment les futures propositions que les conseillers souhaiteraient faire vont-elles être financées ?

M. le MAIRE.- Je cède la parole à Jean-Christophe GERBAUD pour la réponse.

M. GERBAUD.- Mme BERGOUGNIOU, compte tenu de l'intervention précédente en réponse à la question du groupe de vos collègues de l'opposition de gauche, et du fait que vous ne semblez pas tenir compte de nos réponses du dernier Conseil Municipal sur des questions similaires, ma réponse sera brève. Je vous demande donc d'être particulièrement attentive.

Les Conseils de quartier de Villemomble sont officiellement lancés depuis le mois de mars et les conseillers de quartier ont déjà commencé à travailler. Étant membre du quartier Sud-Est et présente à la réunion de samedi dernier, je constate, à la lecture de votre question, que votre bachotage n'a pas été suffisant.

Lors du dernier Conseil Municipal, vous vous plaigniez de ne pas avoir vu de charte de ces nouvelles instances. Sans surprise, comme nous vous l'avions signalé, les conseillers de quartier travaillent eux-mêmes, depuis un

mois déjà, à la conception de cette charte éthique et de fonctionnement. Une fois votée par les conseillers de quartier, cette charte prévue sous peu, nous l'examinerons ensemble en Conseil Municipal.

Comme évoqué précédemment les retours sur les premières réunions sont très bons et même si je conçois qu'il conviendra à l'avenir de tirer un bilan de cette première expérience afin d'éventuellement améliorer le dispositif, je ne m'associe pas à votre déclaration, et je cite : *« Beaucoup de membres des Conseils de quartier commencent à se demander s'ils vont rester dans ces instances »*. Malgré l'attitude de certains agitateurs politiques, les conseillers de quartier Sud-Est ont la ferme intention de participer activement malgré les agissements de certains qui voudraient confisquer cette instance pour rejouer une sorte de Conseil Municipal.

En espérant vous voir plus active à l'avenir dans cette instance et lui donner le crédit d'une première expérience qu'il conviendra d'analyser. Je vous renvoie sur la question du budget au dernier Conseil Municipal puisque nous avons déjà répondu à ce sujet. À défaut de déformer nos réponses, lisez-les.

M. le MAIRE.- Mme BERGOUGNIOU, nous avons deux minutes.

Mme BERGOUGNIOU.- Déjà, je remercie M. GERBAUD de ne pas me prendre pour une imbécile, je comprends très bien le sens des réponses que l'on me fait, que j'ai assisté au conseil de quartier et, outre le fait que les Villemomblois ont quelquefois été un peu remis à leur place en leur disant que l'on ne prendrait pas leurs questions parce que l'on s'arrêterait au bout de trois, je comprends aussi que, à la question d'un Villemomblois qui demandait la raison de ce découpage, la réponse a été « *pourquoi pas ?* » Et vous osez me dire que l'on ne comprend pas ? Ce que vous faites est incompréhensible.

Quant aux agitateurs, je ne pense pas qu'il y en ait eu dans notre conseil de quartier, je parle sous le contrôle de M. ZARLOWSKI. Nous sommes intervenus pour donner notre avis, point. Je pense ne jamais avoir été désagréable.

M. GERBAUD.- Ce n'est pas de vous que je parle.

Mme BERGOUGNIOU.- Bien sûr mais c'est quand même à moi que vous répondez en me demandant de bien vouloir écouter et de vérifier de quoi je parle, alors je vous réponds.

M. GERBAUD.- C'est entendu.

M. MINETTO.- M. le Maire, le ton de la réponse de M. GERBAUD à Mme la Conseillère Municipale n'est pas acceptable. On est ici dans une enceinte où on a le droit de se respecter et il n'a pas à répondre sur ce ton.

Vous parlez d'agitateur politique, je veux des noms. Qui était-ce ?

M. GERBAUD.- Je vous les donnerai.

M. CALMÉJANE.- Brièvement et concernant le type de réponse de M. GERBAUD, je partage un peu les propos de M. MINETTO. En plus, je constate qu'il n'a pas répondu concernant les crédits sur le budget.

Effectivement, avec ces conseils de quartier, la majorité de ce Conseil Municipal a pris le problème à l'envers et ne veut pas l'admettre ; c'est toute la difficulté de l'exercice auquel vous êtes confrontés.

M. GERBAUD.- La réponse a déjà été donnée lors du dernier Conseil Municipal.

M. le MAIRE.- Nous en avons fini, cela fait deux minutes.

Une nouvelle question, MM. CALMÉJANE ?

M. CALMÉJANE.- M. le Maire,

De nombreuses personnes se sont rapprochées de nous pour nous exposer leurs problèmes vis-à-vis de la sécurité.

Vous aviez fait de la création d'une Police Municipale une de vos principales propositions électorales, le budget important qui lui est alloué va déstabiliser les finances de la Ville.

Neuf mois après votre installation le bilan de la Police Municipale est médiocre.

Augmentation du trafic de stupéfiants dans le secteur de Bénoni, dégradation de la sécurité dans les secteurs pavillonnaires, vitesse excessive dans nos rues, nombreuses voitures abandonnées, dépôts sauvages, etc.

Dans le même temps alors que l'insécurité est grandissante sur notre Ville, vous semblez avoir abandonné la mise en place de nouvelles caméras de vidéo-protection.

Heureusement que les différents confinements imposent des restrictions de circulation le soir car nous redoutons le pire au retour des beaux jours.

Pouvez-vous dire clairement de qui dépend la Police Municipale, pourquoi le site Internet de la Ville ne comporte pas une page dédiée à la Police Municipale (avec ses horaires, ses missions, un numéro de téléphone, une boîte mail par exemple) bref une vraie feuille de route concernant la Police Municipale de Villemomble ?

M. le MAIRE.- Je vous réponds : Oui, le budget consacré à la Police Municipale est important. C'est un choix politique que l'on assume pleinement. C'est un engagement fort de notre programme, il se matérialise donc dans un budget alloué. Ce budget conçu avec précision ne déstabilisera pas pour autant les finances de la Ville.

Concernant le bilan de la Police Municipale, j'aimerais dire en préambule qu'il est assez surprenant, pour ne pas dire choquant qu'en tant qu'ancien Maire vous ne trouviez aucune gêne pour accuser, salir l'image des agents communaux en qualifiant leur bilan de médiocre, sans le moindre recul sur leurs activités.

Si ce rôle de Conseiller Municipal d'opposition est nouveau pour vous, il s'agirait pour vous de faire preuve de nuance et de modestie. Gageons que vous puissiez nous en faire profiter durant tout le mandat.

La question du bilan de la Police Municipale rejoint, là aussi, une question déjà posée lors du précédent Conseil Municipal. Ce bilan ne peut être fait pleinement car prématuré. La Police Municipale que nous constituons n'a pas encore l'équipement nécessaire pour prendre possession des missions qui lui incombent. Cela explique son budget au passage.

La Police Municipale assure une présence quotidienne dans nos rues et est saluée par les habitants. Elle effectue un travail important sur le stationnement, les incivilités et je veux lui rendre hommage pour son professionnalisme.

Concernant la vidéo-protection, vous avez relevé à juste titre un retard de notre part. Celui-ci tient au fait que nous ne nous attendions pas, à notre arrivée aux responsabilités, à trouver une situation aussi calamiteuse sous votre vigilance coupable.

Dès lors, nous avons lancé un diagnostic complet du dispositif actuel. Cette étude touche à sa fin et les premiers éléments en notre possession corroborent notre constat initial : vos caméras ne fonctionnent pas ! Trente d'entre elles sur environ la centaine actuellement reliée au Centre de Supervision Urbain (CSU) ne sont pas adaptées au besoin.

Concrètement, le CSU est technologiquement dépassé et ne correspond pas aux attentes de l'époque : aucune mise à jour du dispositif, des caméras non fibrées qui fonctionnent via le hertzien et donc sensibles aux intempéries, des résolutions d'images non adaptées à un travail d'analyse sérieux, bref, en 2021, vos caméras préfèrent les gros pixels à la haute définition, ce qui complique nettement un travail d'analyse par la suite. Villemomble a presque 20 ans de retard sur des villes semblables.

Vous n'avez pas pris le soin de résoudre ce problème pour privilégier une campagne d'affichage auprès des habitants qui se pensaient en sécurité dans les rues par la présence des caméras. Nous devons donc résoudre nous-mêmes cet abandon dont vous êtes le facteur.

Enfin, la Police Municipale dépend évidemment de la Municipalité. Je comprends que ce ne soit pas clair pour quelqu'un qui n'a pas eu la volonté d'en faire une, malgré plusieurs mandats et malgré l'insistance de la population. Venir aujourd'hui nous reprocher son budget est sans aucun doute l'apanage de ceux qui n'ont rien voulu faire.

M. CALMÉJANE.- Je vais répondre sur un ton plus modéré mais cela devient l'habitude, après M. GERBAUD, vos réponses dénotent une certaine façon et un ton désagréable vis-à-vis des questions que nous posons.

D'abord, je ne remets pas en cause le travail des agents mais, comme dans tous services, ce sont ceux qui donnent les directives qui en sont responsables. C'est pourquoi je demande qui leur donne les instructions ? Vous répondez que cela dépend de la municipalité, cela peut poser quelques questions réglementaires.

Concernant l'état de la vidéo, bien entendu qu'il y a des évolutions technologiques à faire dans ce domaine comme dans bien d'autres. Vous trouverez toujours des marchands de bonheur qui vous vendront des choses du dernier

catalogue et de la dernière technologie. Reconnaissez aux précédentes municipalités la création de la vidéo-protection alors qu'un certain nombre de personnes, y compris de l'opposition, ne voulaient pas qu'on la mette en place. Qu'il y ait des évolutions technologiques par la suite, c'est ce que font toutes les communes.

Dire que cela ne fonctionne pas, je ne suis pas d'accord mais, comme vous ne réunissez pas non plus la Commission Sécurité, on ne pourra pas le savoir.

Encore une fois, il y a des problèmes de stationnement, de dépôt sauvage, une augmentation du trafic à Bénoni, et pour l'instant rien n'est fait. On constate donc, malgré votre coûteuse Police Municipale, une augmentation de l'insécurité dans notre Commune.

M. le MAIRE.- Si vous voulez des chiffres sur chacun des mois de janvier et février :

- établissement de 1 500 PV,
- enlèvement de 50 véhicules,
- 7 interpellations.

Pour le moment, la Police Municipale n'a pas tous les moyens pour agir et n'est pas encore à plein effectif. J'entends que ces premiers résultats satisfont pleinement beaucoup de nos habitants qui, curieusement, nous félicitent du travail accompli.

Le débat de deux minutes est maintenant terminé. M. Gilbert LE MASSON n'étant pas là, qui porte sa question ?

Mme BERGOUGNIOU.- M. le Maire,

Dans toutes les communes de France et particulièrement à Villemomble, depuis des décennies la séance de Conseil Municipal qui adopte le budget de la Ville est précédée par la réunion de la Commission des Finances.

En fonction des documents transmis le lundi 15 mars pour préparer le Conseil du 25, dans plusieurs dossiers (vote du compte de gestion, vote du CA, affectation du résultat de l'exercice 2019, fixation des taux des taxes directes locales, vote du BP 2021, audit des associations), il est indiqué « *ce document fera l'objet d'une présentation lors de la prochaine Commission des Finances* ».

Après plusieurs échanges par mails où nous demandions la date de la réunion de la Commission des Finances, vous avez évoqué que c'étaient des « coquilles » qui étaient dans le document.

Je rappelle la définition d'une coquille en imprimerie : « *Faute typographique (inversion, transposition, substitution de lettres)* », ce n'est pas le cas dans les documents transmis le 15 mars.

Votre prétexte est un aveu de non-travail des dossiers présentés aux élus et de votre incapacité à organiser le travail des conseillers municipaux.

Il en est de même pour les autres commissions, quand elles se réunissent (transition écologique par exemple) les informations sont vagues ou incomplètes.

Nous attendons toujours les comptes-rendus des Commissions Urbanisme.

Et vous ne répondez pas aux demandes de réunion des commissaires (par exemple affaires sociales, enfance jeunesse demandées par M. RICHARD).

Nous vous demandons donc que, dans des délais rapides, les différentes commissions se réunissent avec de vrais dossiers.

Pouvez-vous nous donner ce soir le calendrier des réunions de toutes les commissions municipales pour la fin de ce semestre ?

M. le MAIRE.- Je rappelle qu'un nouveau règlement intérieur a été adopté dans le cadre de la nouvelle mandature.

À cette occasion, l'ensemble de la commission *ad hoc* a validé le principe de commissions déconnectées du Conseil Municipal. Cela a pour objectif de permettre de garantir un meilleur travail des commissions en valorisant leur périmètre et en n'étant plus soumises à l'actualité exclusive du Conseil Municipal.

De ce fait le calendrier des commissions est établi en fonction de l'actualité et des sujets et sous la conduite de ses vice-présidents.

J'ouvre l'échange pour deux minutes.

Mme BERGOUGNIOU.- Je suis quand même étonnée que l'on déconnecte la Commission des Finances du budget. Il me semble que cette Commission est nécessaire à la bonne compréhension du budget et à savoir comment cela se passe.

Je ne comprends vraiment pas que la Commission des Finances soit déconnectée du budget.

M. le MAIRE.- Je vais vous donner un élément de compréhension.

Mme BERGOUGNIOU.- Certes mais pas sur nos deux minutes.

M. le MAIRE.- C'est un débat, donc vous m'interpellez pour comprendre quelque chose, je me permets de vous l'expliquer une nouvelle fois.

Premièrement, le nouveau règlement intérieur permet désormais que les gros documents soient transmis avant le délai légal de cinq jours. De fait, vous avez le budget depuis plus longtemps que dans les précédentes mandatures.

Deuxièmement, M. ROLLAND, lorsque nous allons passer sur les sujets budgétaires, vous développera que le ROB du 11 février est quasi semblable en tout point au Budget Primitif.

En fait, vous avez tous les éléments, nous en avons débattu et vous avez eu les documents plus tôt que jamais pour avoir les réponses à vos questions. À une Commission des Finances comme auparavant qui se réunissait 48 heures avant la séance du Conseil Municipal, qui consistait en une répétition générale et qui, au final, ne vous apprenait pas grand-chose, pardonnez-moi mais je préfère le modèle d'aujourd'hui.

M. CALMÉJANE.- Dans vos réponses, c'est le terme « déconnexion » qui est choquant car cela ne signifie pas non plus « rien ». Là, il n'y a rien dans vos commissions. D'une part, vous ne réunissez pas la Commission des Finances et celles auxquelles nous assistons ne sont ni faites ni à faire.

D'autre part, avoir des éléments n'est pas avoir un débat. Ce n'est pas parce que vous nous envoyez les documents 10, 12 ou 14 jours avant, une commission est destinée au débat et aux questions. Tout à l'heure, lors du budget principal, j'espère que vous nous laisserez le temps avant de passer au vote pour poser toutes les questions que nous n'avons pas pu poser en Commission des Finances.

M. le MAIRE.- Question suivante pour le groupe UAV.

Mme LEFÈVRE.- M. le Maire,

En raison de la Covid-19, le sport en intérieur est interdit pour les adultes et les non-scolaires. Alors que l'État autorise et recommande la pratique régulière d'un sport en plein air, les city-stades des Marnaudes, Sablière et de Bénoni ne seront pas prêts avant de longs mois. La précédente municipalité dans le cadre du budget participatif avait retenu et budgété l'installation d'un parcours sportif dans le parc de la Garenne.

Depuis votre arrivée, vous avez tout stoppé. Allez-vous réaliser rapidement ce projet à la Garenne pour permettre aux Villemomblois de pratiquer une activité de plein air régulière ?

M. BIYOUKAR.- Merci de cette question qui va me permettre de dire aux élus de ce Conseil et aux Villemomblois qui nous écoutent comment ont été menés certains de vos anciens dossiers.

Je note dans un premier temps que vous avez enfin l'honnêteté de considérer la justesse de notre programme concernant les city-stades. Je profite du reste pour annoncer la livraison du premier dès l'été prochain.

Le plateau sportif de la Garenne est un engagement de campagne que nous appliquerons.

Pour autant, ce projet qui doit être pensé aussi bien sportivement qu'économiquement, puisqu'il a vocation à servir les Villemomblois pour de nombreuses années, ne saurait être réalisé dans la précipitation en réponse à la Covid-19, qui reste un phénomène extraordinaire et, je l'espère pour chacun d'entre nous, passager.

Avoir prévu une telle installation au budget participatif montre quelle légèreté vous portez au sujet. En effet, concevoir un plateau sportif nécessite une conception, une réflexion et surtout une ingénierie des services que nous souhaitons mobiliser afin que cette installation soit une réussite.

D'ailleurs, lorsque nous sommes arrivés aux commandes à l'été dernier, nous avons fait un état des lieux de ce qui était lancé. Les services nous ont répondu que, sur ce sujet, rien n'avait été entrepris par l'ancienne municipalité. Votre question est donc quelque peu déplacée : vous ne pouvez pas exiger de réaliser en peu de temps ce que vous n'avez pas sur faire lorsque vous étiez Adjointe au Maire.

Mais bon, il est vrai que la stratégie n'est pas votre fort. Lorsque l'on voit les malfaçons du gymnase d'Est, on comprend tout de suite comment les dossiers ont été menés : sans vision de service à la population.

Mme LEFÈVRE.- Deux devis avaient été présentés à M. MAGE, dont un qui avait été validé. Donc dire aujourd'hui que les services n'ont rien est faux.

M. CALMÉJANE.- Pour compléter les propos de M. BIYOUKAR, d'une part, demander des informations ne vaut pas approbation. Ce n'est pas parce que nous avons demandé plusieurs fois des informations sur la réalisation d'un certain nombre de projets que nous les approuvons.

D'autre part, à la Garenne, nous voulions réaliser non pas un plateau sportif dans l'esprit des city-stades mais un parcours sportif. Vous créez la confusion dans vos propos, il y a des différences dans les équipements. Nous souhaitons que cet équipement de plein air soit réalisé rapidement puisque, à cause de la Covid-19 et contrairement à ce que vous dites, il est nécessaire que nos concitoyens puissent trouver en plein air, comme le recommandent le Gouvernement et les scientifiques, des possibilités de faire de l'exercice.

M. BIYOUKAR.- Il me semble que, lors du budget participatif 2020, vous n'étiez plus Maire de cette Commune.

M. CALMÉJANE.- Et alors ?

M. BIYOUKAR.- Vous vous exprimez comme si vous aviez engagé ce budget.

Pour les Villemomblois, c'est bien un plateau sportif, une aire de fitness qui sera installée au parc de la Garenne. Hier, j'ai discuté avec le responsable des Espaces Verts et rien n'avait été entrepris avant notre arrivée. C'est la réalité des choses.

M. le MAIRE.- Pour le dire autrement, demander un devis et le valider, c'est gentil mais ce n'est que du papier. Après, il faut engager les choses pour que quelque chose sorte concrètement. C'est bien de la politique d'affichage « *oui, on s'est renseigné, on connaît le tarif* » et les gens attendent. C'est d'ailleurs le sens de votre question d'avoir du concret pour précisément faire des activités de plein air.

Nous sommes arrivés aux deux minutes, qui porte la question suivante pour le groupe UAV ?

Mme LEFÈVRE.- M. le Maire,

La précédente majorité que M. CALMÉJANE dirigeait avait pour la préservation de la santé des Villemomblois pris un arrêté anti-pesticides, comme plusieurs communes de France, notamment concernant le traitement des voies de chemin de fer.

Après plusieurs décisions de tribunaux administratifs, le Conseil d'État a jugé le 31 décembre 2020 que les arrêtés n'étaient pas de la compétence des communes.

Depuis, plusieurs communes ont réagi en faisant valoir comme déchets les substances à base de pesticides non utilisés à leur fin initiale, laquelle gestion des déchets entre alors bien dans le champ de leurs compétences.

En Île-de-France, les communes d'Arcueil, Bagneux, Gennevilliers, L'Île-Saint-Denis, Malakoff, Montfermeil, Nanterre, Savigny le Temple et Sceaux ont déjà pris ce nouvel arrêté.

Ainsi pendant l'hiver, la SNCF a détruit plusieurs milliers de mètres carrés de plantation d'arbres le long des lignes du RER E et de la ligne à grande ceinture détruisant - sans aucune réaction de la Commune - des lieux de nidifications et de pollinisations, des îlots de fraîcheur et des écrans naturels contre le bruit.

Allez-vous, M. le Maire, prendre un arrêté portant sur l'élimination des déchets provenant des produits phytosanitaires avec des pesticides sur le territoire de la Commune ?

Si besoin, nous pouvons vous fournir un arrêté type.

M. le MAIRE.- Vous êtes bien aimable. Je me permets de vous répondre.

Vous l'évoquez dans votre question, les arrêtés pris par certaines municipalités n'ont pas été confirmés par le Conseil d'État qui, dans sa décision de décembre 2020, précise que *« Les maires des communes n'avaient pas le pouvoir de prendre des arrêtés interdisant l'usage de pesticides sur leurs communes, la réglementation de ces produits contestés relevant des prérogatives de l'État »*.

Les juges administratifs soulignent aussi que *« le pouvoir de police spéciale des produits phytopharmaceutiques confié aux autorités de l'État fait obstacle à l'édiction, par le maire d'une commune, de mesures réglementaires d'interdiction de portée générale de l'utilisation de ces produits »*.

Devant cette décision de la plus haute juridiction administrative française, un débat politique mené par des associations et des ONG s'engage désormais sur la responsabilité de l'État dans l'application du principe de précaution et du droit à la santé.

J'ai bien conscience que ce débat de société doit se tenir et être encouragé en dehors d'une décision municipale. Un arrêté municipal sur le sujet ne peut être pris sereinement dans ces conditions puisque, à l'image d'autres communes, les préfets ont régulièrement attaqué ce type d'arrêtés devant le Tribunal Administratif.

Voulez-vous en échanger pendant deux minutes ?

M. CALMÉJANE.- C'est bien de nous relire ce que l'on a déjà écrit mais on connaissait bien la décision du Conseil d'État. Le sens de notre question est, et c'est toute la subtilité des avocats qui travaillent sur le sujet, de s'occuper non pas du produit phytosanitaire en lui-même mais des déchets qu'il génère, auquel cas les villes sont compétentes.

Nous vous demandons donc de prendre un arrêté concernant les déchets générés par l'utilisation de ces produits phytosanitaires qui laissent, dans le sol et dans l'air, des déchets au sens d'un déchet, et là les mairies sont bien compétentes. Au pire, M. le Maire, même si votre arrêté est cassé par le Tribunal Administratif, vous aurez tout de même fait un geste vis-à-vis de l'environnement et de la SNCF qui pollue avec les destructions qui ont été évoquées tout à l'heure dans une autre question le long des talus et en plus par l'utilisation de produits phytosanitaires. Je rappelle que des installations sportives, culturelles et scolaires sont situées le long des voies. Si vous trouvez que c'est bien que des produits dangereux soient utilisés à côté de ce type d'établissement, c'est votre choix, ce n'est pas le mien.

M. le MAIRE.- Je vous remercie infiniment M. le professeur, y a-t-il d'autres prises de parole ? Non, nous pouvons passer à la dernière question.

M. CALMÉJANE.- M. le Maire,

Les décisions du Gouvernement en fin de semaine dernière concernant l'Île-de-France montrent encore une fois que la Covid-19 progresse rapidement dans notre département et notre Commune.

Au 19 mars, moins de 6 % de la population du 93 avait reçu une première dose de vaccin et le taux d'incidence pour Villemomble était supérieur à 500/100 000.

Nous vous avions proposé, par un vœu le 4 février 2021 :

- le déploiement d'un ou plusieurs centres de vaccination à Villemomble et la sanctuarisation de plages de rendez-vous pour les personnes âgées.
- une information transparente et précise sur l'organisation des prochaines étapes de vaccination et les échéances d'ouverture de rendez-vous.
- la prise en charge par l'État des frais engagés par la Commune.

Vous avez refusé ce vœu. Plus d'un mois après, les actions que vous avez mises en place ne sont pas à la hauteur de la pandémie. D'autres villes font mieux que vous.

Vous annoncez, comme un exploit, que 100 personnes âgées ont été vaccinées en un week-end et, pourtant, cela signifie que moins de 5 % de la strate des plus de 75 ans a été vacciné pendant cette opération. Les actions menées par la Ville sont loin d'être à la hauteur de la communication que vous voulez bien véhiculer.

De plus, nous nous interrogeons sur le respect de la RGPD : en effet, les photos publiées sur la page de la Ville montrent des personnes ne faisant pas partie du personnel communal utiliser des fichiers qui, pourtant, comportent des données à caractère personnel.

Pour préserver et aider nos habitants, pouvez-vous clairement nous expliquer comment allez-vous mettre en œuvre les objectifs européens et français pour obtenir l'immunité collective pour le 14 juillet et combien de personnes à ce jour ont été vaccinées (reçu une dose) à Villemomble.

M. le MAIRE.- M. le Conseiller, nous l'avons déjà évoqué lors du dernier Conseil Municipal et je le rappelle en préambule : la politique vaccinale en France relève de l'autorité du Gouvernement. Elle s'articule sur nos territoires par l'action des Préfectures et des Agences Régionales de Santé. Notre département et notre Commune ne dérogent pas à cette règle, c'est pourquoi nous n'avons pas pu mettre en place, pour le moment, un centre de vaccination à Villemomble, ce que je déplore. Je reste mobilisé sur ce sujet avec M. le Préfet car je suis convaincu de la nécessité d'un tel dispositif sur notre territoire, notamment lors de l'élargissement des classes d'âges à la vaccination prévu d'après le Gouvernement mi-avril.

Les centres de vaccination ouverts sur le Département ont fait face à une demande importante et ont vacciné en priorité leurs habitants. À cela s'ajoute un manque de doses de vaccin contribuant à réduire l'offre vaccinale.

Ces dernières semaines, nous avons constaté une très nette amélioration de la situation pour les personnes concernées, c'est-à-dire nos aînés de plus de 75 ans et les personnes atteintes d'un facteur de comorbidité.

Des ententes profitables avec les municipalités alentour ont ainsi pu voir le jour et nous permettre désormais chaque semaine de faire vacciner. Je remercie encore le CCAS qui avait constitué une liste d'attente, ainsi que notre élu Éric MALLET qui a contribué au succès récent de l'une de nos opérations de vaccination dans les hôpitaux du secteur à laquelle vous faites référence.

Si les créneaux ne sont pas réguliers au jour le jour, nous avons désormais des créneaux chaque semaine pour faire vacciner, week-end compris.

Nous travaillons en bonne intelligence avec les municipalités voisines, détentrices d'un centre de vaccination ainsi qu'avec les autorités compétentes et le Département. Cependant, nous n'avons pas la main sur le calendrier et nous sommes contraints d'adapter notre stratégie à celle du Gouvernement, cette dernière étant évolutive, voire aléatoire pour les plus critiques. Il convient donc de notre côté d'être le plus agile possible et prêt à pouvoir agir lorsque les prochaines opportunités se présenteront.

M. CALMÉJANE.- Premier constat, j'ai demandé des chiffres, vous ne les avez pas.

Deuxièmement, et nous le constatons dans toutes les communes, les départements et les régions, si le terrain ne montre pas un peu plus de dynamisme vis-à-vis des services de l'État, rien ne se passe. C'est un peu le reproche de ma question, vous êtes plus dans l'attentisme que dans l'action.

Pour la santé des Villemomblois, sachant qu'un retard important a été pris en Île-de-France, dans le département de la Seine-Saint-Denis, à Villemomble aussi, je m'inquiète que ce retard soit difficile à rattraper dans les prochaines semaines si, ce que je comprends parfaitement au regard des aléas « *j'ai des doses* » « *je n'ai pas de dose* » et je pourrais vous en raconter d'autres dans les hôpitaux, la ville de Villemomble n'est pas plus proactive.

Ce qui m'a semblé paradoxal est que vous ayez été obligé de vous raccrocher à une action du Département qui, à l'approche des élections départementales, fait feu de tout bois sur le sujet avec sa camionnette. Je rappelle pourtant que le même Département a refusé de maintenir la vaccination contre la tuberculose alors que c'est le département le plus atteint. Bien avant le Covid-19, les actions en matière sanitaire de ce Département n'étaient pas bonnes.

Le problème est qu'il faut que les municipalités soient beaucoup plus actives, plus fortes vis-à-vis de M. le Préfet ou de la direction de l'ARS, ce qui pêche d'ailleurs parce que les maires ne sont pas représentés dans ce type d'instance, pour que les actions se fassent dans l'intérêt de la santé de leurs habitants.

M. le MAIRE.- C'est bien malheureux mais vous venez de faire un monologue de deux minutes. Donc on s'arrête là.

M. CALMÉJANE.- Vous n'avez pas de réponse.

M. le MAIRE.- Nous passons maintenant à l'examen de l'ordre du jour de notre séance et donc au vote des délibérations, donc des 12 points inscrits à l'ordre du jour. Nous n'oublierons pas un vœu posé sur table que nous aborderons en fin de séance.

M. MINETTO, de quoi voulez-vous parler ? Je n'ai pas encore énoncé le premier point à l'ordre du jour.

M. MINETTO.- J'ai attendu la fin des questions orales et l'approbation du compte-rendu car nous avions justement une remarque à faire sur l'ordre du jour et l'horaire de cette séance.

M. le MAIRE.- L'horaire de cette assemblée…

M. MINETTO.- Je n'ai pas encore parlé.

M. le MAIRE.- Finissez.

M. MINETTO.- Vous avez décidé de tenir ce Conseil ce jour à 14 heures. Nous nous sommes étonnés en réunion des présidents car cela nous semblait étonnant. Nous avons bien compris que, pour vous, c'était dans votre journée de travail, nous l'avons bien vu dans un document qui nous a été donné sur les différentes fonctions cumulées d'élus mais ce n'est pas le cas de tout le monde. Nombreux parmi nous ont dû poser une journée de congé ou ne sont pas allés en cours. Je crois que Louise GALEY qui est étudiante a été en cours au lieu de venir au Conseil Municipal, et d'autres personnes n'ont pas pu être présentes. Nous constatons cet après-midi des places libres parmi les élus.

J'imagine M. le Maire quelles auraient été vos protestations si votre prédécesseur avait décidé de convoquer le Conseil Municipal à 14 heures. Je pense que vous auriez dit que ce n'était pas acceptable.

Pourtant, l'ordre du jour de ce Conseil n'est pas anodin. Je pense que cette séance aurait mérité un peu plus d'égards ne serait-ce que par rapport à l'horaire. À sa lecture, les Villemomblois ont pu constater qu'il ne s'agissait pas de n'importe quel ordre du jour : vous nous présentez aujourd'hui votre premier budget municipal. Puis, c'est aussi la deuxième fois, en neuf mois de mandat, que vous nous demandez de démissionner un Adjoint.

En plus, non seulement cet ordre du jour est important mais vous n'avez pas non plus réuni de commission avant : ni Commission des Finances (même si les documents ont été envoyés plus tôt que d'habitude), ni la Commission Éducation Jeunesse alors que son Vice-président, mon collègue Antoine RICHARD, l'avait proposé avec un ordre du jour précis alors que le document du budget comporte des éléments touchant à la Jeunesse (par exemple, Saint-Brévin).

Tout cela s'ajoute aux documents préalables que nous n'avons pas reçus, dont un que nous avions demandé et que j'ai reçu à 12 h 20 aujourd'hui.

On nous a fait remarquer que les séances du Conseil Municipal duraient trop longtemps et que nous posions trop de questions. M. le Maire, comme nous l'avons déjà dit ici, si vous souhaitez que les séances durent moins longtemps, commencez par réunir les commissions de travail pour nous permettre de préparer et d'avoir moins de questions à poser ; commencez par nous donner les documents à l'avance et au fur et à mesure que vous les avez. Je pense à l'audit : vous nous l'avez envoyé 10 jours avant mais vous l'aviez depuis déjà 15 jours, vous pouviez nous le transmettre pour l'étudier en préalable, nous aurions gagné du temps.

Vous pouvez aussi répondre à nos mails lorsque nous vous questionnons et nous donner les documents auxquels nous avons le droit.

Je sais que vous aimez bien les citations, permettez-moi de vous en citer une : « *la liberté et la démocratie exigent un effort permanent, impossible à qui les aime de s'endormir* » (François MITTERRAND).

M. le MAIRE.- D'accord.

(…)

(La séance est levée à 21 heures et 6 minutes)

~~~~~~~~~~~~~~~~

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis

VILLE DE VILLEMOMBLE * 93250 * 29

Jean-Michel BLUTEAU

Publié le 07/04/2021
~~~~~~~~~~~~~~~~